



CHARTRE ECOLE DE SPORT



CLUB NAUTIQUE TAUSSAT CASSY

**BIENVENUS À L'ÉCOLE
DE SPORT DU CNTC !!!**

La charte de l'école de sport essaye d'identifier les engagements réciproques entre tous les acteurs de l'école de sport, à savoir : coureurs, parents, entraîneurs, arbitres et dirigeants du C.N.T.C. Elle œuvre donc à limiter les malentendus.

Son contenu doit répondre aux critères définis par les statuts et par le règlement intérieur du club. Un cahier des charges en précise les engagements pour le C.N.T.C.

Référence en cas de litige, elle est destinée à évoluer, à être modifiée pour coller à la réalité du terrain et au développement du club. Elle est garante du respect par tous les acteurs de règles sociales simples. Elle contribue donc à transformer les efforts de chacun en succès et en joies collectives.

Ce document s'inspire des travaux suivants :

- Document fédéral intitulé : « Animer l'école de sport ».
- La charte des entraîneurs FFV
- Document d'Antoine Ossière intitulé : « Charte du sportif et de l'entraîneur ».

Charte des coureurs

De fait, le coureur est membre de l'association. Bien souvent, il en devient la locomotive, l'exemple à suivre. Son attitude loyale et ses prises de responsabilités ont donc un impact direct sur le bon fonctionnement du club.

Pour les entraînements, l'enfant s'engage à :

- Être assidu et ponctuel,
- Justifier auprès de l'entraîneur tout retard et toute absence,
- Respecter l'encadrement et ses camarades (politesse, écoute des consignes, comportement correct, tolérance, entraide, ...),
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, (ce qui inclue une attention toute particulière à la propreté des locaux),
- Rapporter le matériel, le rincer et le ranger dans le club à la fin de l'entraînement.
- Transmettre à l'entraîneur toute sensation de mal être ou d'incompréhensions pour qu'il tente d'y mettre un terme.

Pour les compétitions, l'enfant s'engage à :

Pour la 1^{ère} année :

- Participer au critérium de secteur sur le support qui lui sera désigné par l'entraîneur, en fonction de ses capacités, et dans une optique d'initiation à la vie sportive. L'enfant pourra donc participer à des régates sur un autre support que celui qu'il pratique à l'entraînement, si cela lui permet de multiplier ses expériences à l'extérieur du club.

Pour les années suivantes :

- Participer à trois sélectives de ligue minimum s'il ne désire pas intégrer le cadre des « cadets de Gascogne ».
- Observer strictement les règles, destinées à rendre la compétition la plus juste possible,
- Respecter les officiels (juges, arbitres, comités de course...) qui sont indispensables au bon déroulement de la compétition et qui, comme les compétiteurs, peuvent faire des erreurs,
- Respecter ses adversaires, reconnaître dignement la supériorité de l'autre lorsqu'on a perdu et accepter la victoire avec modestie,
- Refuser la triche et toute forme de violence,
- Rester maître de soi dans toutes les circonstances,
- Accepter les conseils de l'entraîneur, qui est le mieux placé pour juger de la prestation des compétiteurs.
- Conserver précieusement les documents fournis par l'(les) entraîneur(s) lors des entraînements.

Charte des parents

Les parents s'engagent à :

- Remplir les formalités administratives dès la première séance :fiche, règlement, charte
- S'assurer de la présence de l'entraîneur quand ils déposent l'enfant au club.
- S'assurer que son enfant est ponctuel et respectueux des infrastructures.
- Se rendre aux invitations du club par respect pour les bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour le bien être des enfants. (assemblée générale, évènements sportifs, etc..)
- Venir encourager leur(s) enfant(s) dans le respect de l'éthique sportive (fair-play, entraide, respect des officiels, refus de la violence et de la tricherie),
- Présenter son (ses) enfant(s) au rendez-vous qui lui (leur) est fixé lors des compétitions. En cas d'impossibilité (justifiée), de prévenir l'entraîneur suffisamment

tôt, sachant que les préinscriptions se font en général, une à deux semaines à l'avance auprès des clubs accueillant les compétitions,

- Communiquer en premier lieu avec les entraîneurs en cas de problème,
- Assurer le déplacement des enfants, ainsi que le convoyage des bateaux. Si nécessaire, se doter de barres de toit ou d'attelle. Accepter et honorer les tours de rôle institués.
- Accepter lors des déplacements que l'entraîneur référent ne soit pas toujours l'entraîneur habituel (respect des tours de rôle).
- Etre ponctuel pour reprendre les jeunes en fin de séance.

Charte des entraîneurs

Les entraîneurs s'engagent à :

- Etre ponctuels aux entraînements et aux régates.
- Ne jamais partir ou faire partir un enfant du club pendant les horaires d'entraînements.
- Faire le tour du club après chaque entraînement pour vérifier que tout est en ordre.
- Anticiper ses absences.
- Prévenir les parents des régates à venir et rappeler les échéances aux enfants.
- Prévenir les organisateurs de sa venue et donner les noms des enfants présents.
- Remplir ponctuellement livret de certification et carte de progression des coureurs
- Définir un plan d'entraînement en fonction du niveau des enfants, incluant : les règles d'introduction à la régata (RIR), la pratique responsable (sécurité, environnement, respect de l'autre), la tactique/stratégie, les réglages fins et manœuvres optimisées pour la pratique de la voile sportive.)
- Proposer des séances théoriques à terre quand la navigation s'avère impossible.
- Prendre en compte chaque enfant, quel que soit son niveau et ses aptitudes, et essayer de l'orienter vers un support adapté,
- Former un jeune/séance à l'arbitrage surtout lors des manches de fin d'entraînements.
- Faire respecter la discipline et l'esprit sportif,
- Participer aux réunions avec les parents de début de cycle et aux bilans de fin de saison. Etre présent aux réunions du club et en particuliers à l'assemblée générale.
- Etablir une fiche de présence et d'évaluation des objectifs intermédiaires.
- Considérer la compétition comme un moyen d'éducation et non comme une fin en soi,
- Consacrer du temps et de l'attention à la préparation et au réglage du matériel en cherchant à rendre les enfants autonomes.
- Etre présent lors des événements sportifs tels que critères, regroupements de secteurs, sélectives de ligue en respectant les tours de rôle préalablement définis. (Un entraîneur pourra alors prendre en charge des enfants de groupes différents).
- Participer aux formations initiales et continues qu'organise la ligue d'Aquitaine.
- Signer un contrat de travail.
- Répertoire temps de déplacement, temps d'encadrement, kilométrage effectué (si voiture personnelle utilisée) lors des déplacements pour défraiements.
- Lors des régates, ne pas donner d'instruction aux coureurs après le signal d'attention.
- Venir en aide à l'organisation des régates ou des manifestations du C.N.T.C.
- S'engager à respecter les consignes du président du comité de course.

Charte des arbitres

Les arbitres s'engagent à :

- Suivre les formations initiales et continues mises en place par la commission régionale d'arbitrage.
- Participer aux réunions fédérales d'arbitrage définissant le calendrier et y défendre les régates que le comité directeur désire mettre en place.
- Structurer une commission arbitrage au sein du C.N.T.C.
- Inculquer auprès des jeunes les règles de course de la régate en organisant des séances de théorie, notamment lors des stages sportifs.
- Perfectionner les entraîneurs à l'arbitrage.
- Former des bénévoles capables de les épauler et de les remplacer.
- Instituer des tours de rôle.
- Coordonner la promotion des régates organisées par le C.N.T.C. en gérant la diffusion et l'affichage d'une part du calendrier, d'autre part des résultats, tant sur les panneaux d'information que sur les sites du club, de la fédération et dans les organes de presse.
- Coordonner l'organisation des régates notamment en constituant comité de course, jury, mouilleur, sécurité et en vérifiant la disponibilité et l'état du matériel nécessaire.
- Prospecter en amont pour récupérer des lots de régates.
- S'assurer du bon déroulement des remises de prix, notamment au niveau de la confection du classement et de l'équité des lots s'y rapportant.
- Gérer, pour le buffet, les achats et son orchestration.

Charte des dirigeants

Les dirigeants s'engagent à :

- Respecter le cahier des charges se rapportant à l'école de sport.
- Promouvoir la pratique voile et son suivi pédagogique chez les adolescents.
- Entretenir un contact régulier avec tous les acteurs de l'école de sport.

Signature précédée de la mention lu et approuvé et des nom et prénom en lettre majuscule.

Coureur

Parent

Entraîneur

Arbitre

Dirigeant

